



Conseil d'Etat
Staatsrat
CP 478, 1951 Sion

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**



2019.00886

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche DEFR
Monsieur Guy Parmelin, Conseiller
fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

Notre réf. HR / YD

Date Sion, le **13 MAR. 2019**

Consultation : suppression des droits de douane sur les produits industriels

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par la présente, nous donnons suite à la consultation mentionnée en titre et vous remercions de nous donner l'opportunité d'exprimer la position du Gouvernement valaisan sur ce sujet.

Après analyse des documents transmis, il nous apparaît que la volonté du Conseil fédéral de supprimer les droits de douane sur l'intégralité des produits industriels et de simplifier la structure du tarif des douanes pour ce qui est des produits industriels est judicieuse.

En effet, les droits d'entrée actuels pénalisent les entreprises suisses qui sont intégrées dans les chaînes de valeurs internationales en terme de renchérissement des biens intermédiaires et de lourdeurs administratives. Ainsi, dans l'optique de maintenir une place économique suisse compétitive, nous saluons le projet de suppression proposé par le Conseil fédéral.

Nous vous confirmons par conséquent par la présente soutenir la modification des droits de douanes déterminants dans le tarif général figurant à l'annexe 1 de la loi sur le tarif des douanes (LTaD ; RS 632.10) telle que proposée par le Conseil fédéral.

En vous souhaitant bonne réception de notre détermination, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

La Présidente

Le Chancelier


Esther Waeber-Kalbermatten


Philipp Spörri



Copie à : info.afwa@seco.admin.ch